

AUTORISATION DE DEPART

Année 2024

NOM de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Nous autorisons pour l'année 2024 :

notre enfant à partir seul de l'accueil collectif de mineurs et dégageons de toutes responsabilités l'organisateur .

Les personnes suivantes à venir chercher notre enfant :

NOM / Prénom	Lien de parenté	Téléphone

Les informations seront inscrites dans le portail famille. En cas de changement merci de prévenir la mairie ou la direction de l'accueil collectif de mineurs.



Fait le

Signature

DROIT À L'IMAGE

Année 2024

La commune d'Esquelbecq est autorisée à diffuser la ou les photographie(s) prises lors des accueils collectifs de mineurs qu'elle organise durant l'année 2024, sur laquelle ou lesquelles figure :

NOM de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Cette autorisation est valable pour :

- Expositions
- Publications dans le bulletin municipal
- Publication sur le site internet de la commune
- Page facebook privée « centre de loisirs esquelbecq »
- Compte instagram « acm esquelbecq »

Cette autorisation est valable durant l'année 2024 et pourra être annulée à tout moment.

Fait le

Signature

